



Psychologue à l'Hôpital : Une profession menacée !

L'UNSA Santé Sociaux qui n'a jamais quitté la table des négociations est indignée par la position du Ministère concernant l'avenir de la profession de psychologue à l'hôpital !

C'est en qualité de psychologues de la FPH représentantes UNSA Santé et Sociaux, travaillant dans des services de psychiatrie, que nous participons aux groupes de travail à la DGOS depuis 2011 et faisons partie du Comité de suivi de l'expérimentation de la structuration institutionnelle de l'activité des psychologues de la fonction publique hospitalière. Ce comité s'est réuni le jeudi 10 juillet 2014.

Nous nous y sommes rendues avec l'idée d'insister auprès de la DGOS et des autres instances syndicales sur la nécessité d'élargir le débat de l'expérimentation vers un enjeu autrement plus crucial pour les psychologues, celui de l'intégration de leurs missions dans la future loi de santé. Pour rappel, c'est en 2009 que la loi HPST avait supprimé la dimension de la prise en compte des aspects psychologiques des missions de l'hôpital.

L'UNSA Santé et Sociaux a voulu aborder les propositions figurant dans le rapport du député Denys Robiliard (décembre 2013) : la DGOS a refusé.

Nous avons indiqué le paradoxe qu'il y avait à travailler autour d'une structuration de la profession alors que, d'une part une loi de santé était en cours d'écriture et que les psychologues et leurs missions n'y figureraient toujours pas, et d'autre part que l'hôpital s'apprête à ne plus les former.

Les psychologues UNSA Santé et Sociaux sont convaincus que la profession a à s'inscrire à différents endroits de cette loi (accès aux consultations en 1^{ère} intention, prévention...).

La DGOS a témoigné d'un durcissement de ses positions à l'égard de notre profession, de son avenir et plus globalement de sa place à l'hôpital.

Nous avons alors vite pris la mesure de la radicalisation d'un discours qui prône un abord médical exclusif : le Ministère nous a indiqué qu'il **n'y aurait rien concernant les psychologues dans la loi de santé car elle n'était pas une profession de santé. Si nous refusons la tutelle médicale, nous sortirons des hôpitaux : les sciences humaines n'auraient plus leur place à l'hôpital selon eux.**

Il s'agit d'un chantage à la paramédicalisation.

Dans la même lignée, concernant le problème de la rémunération des stagiaires, la DGOS réaffirme qu'il n'y a et qu'il n'y aura pas d'enveloppe budgétaire pour financer les stages. Or le Ministère de l'Enseignement Supérieur affirme l'existence d'un fonds dont les psychologues en formation dans les hôpitaux peuvent bénéficier.

La DGOS refuse catégoriquement de discuter avec l'Enseignement Supérieur et de les intégrer au débat. On nous indique alors qu'il n'y a pas de convention avec les Facultés des Sciences Humaines (à l'inverse des paramédicaux où la non-rémunération est prévue par la loi) et que le Ministère ne souhaite pas en créer.

Là aussi, il y a urgence : les hôpitaux commencent déjà à refuser les stages des étudiants en psychologie pour raisons budgétaires. A la rentrée, près de 2000 étudiants risquent de se retrouver en difficulté.

Après avoir fait entendre aux psychologues que seule une structuration ferait d'eux des interlocuteurs dignes d'intérêts, l'administration de la santé, par l'intermédiaire de la DGOS, a dévoilé son objectif : médicaliser la psychologie, privant ainsi l'hôpital d'un apport différent de la médecine mais qui lui est complémentaire.

L'UNSA Santé et Sociaux n'a pas cessé de rencontrer les interlocuteurs sur le sujet et alerte les psychologues : leur avenir et la spécificité de leur intervention va se jouer dans la prochaine loi de santé publique.

Indignons-nous et opposons nous à la médicalisation de la psychologie ! Mobilisons nous contre la disparition des Sciences Humaines à l'hôpital !

Depuis quelques mois, conscients de la nécessité de prendre part activement aux débats et décisions en matière de politique des soins, les psychologues représentants UNSA Santé et Sociaux se sont engagés dans un travail de réflexion et de rencontres avec Denys Robiliard, député auteur du rapport sur la santé mentale de décembre 2013 qui recommandait « *de reconnaître un rôle aux psychologues cliniciens en premier recours et d'examiner la possibilité et les modalités d'une prise en charge de leur exercice par l'assurance maladie (proposition n° 25)* ».

L'UNSA Santé et Sociaux a pris également contact avec les enseignants-chercheurs de psychologie clinique et psychopathologie (SIUEERPP), des collègues et inter-collèges et un député du Nord (Rémy Pauvros).

Ces échanges nous ont amenés à formaliser des propositions fortes pour repositionner au cœur de la clinique la discipline de la psychologie clinique et de la psychopathologie ainsi que le métier de psychologue clinicien au sein de l'hôpital, en terme de profession de soins psychiques et de responsabilité de la coordination de filières des soins psychiques.

Nous pensons que les psychologues ont un rôle primordial à jouer dans l'amélioration de l'offre et du système de soins et dans la qualité de la prise en charge au sein de l'hôpital public.

Après la sur-médicalisation de la santé, on en arrive à une volonté de plus en plus clairement affichée de médicaliser la psychologie clinique en paramédicalisant les psychologues.

Si la profession de psychologue clinicien n'est pas une profession de soin médical, en revanche, elle peut se définir comme une profession de soin psychique et envisage le domaine du curatif comme n'étant pas l'apanage exclusif de la médecine. Le soin médical et le soin psychique : une nécessaire complémentarité sans qu'une discipline soit fongible dans l'autre.

L'abord médical, sûr que son pouvoir sur le corps est aussi pouvoir sur l'esprit, veut évincer les sciences humaines des hôpitaux et ce, à contre-courant de la demande de la population.

L'hôpital s'apprêterait-il donc, en ne voulant plus des psychologues, à se passer de certains cliniciens qui étaient encore garants de cette clinique du singulier ?

Comment peut-on croire que seules les professions médicales et paramédicales sont à-même d'avoir des effets thérapeutiques ?

Ne nous méprenons pas, l'heure est grave. Les psychologues sont en vacances mais le Ministère la DGOS travaillent.

Si nous ne faisons rien, voici la situation résumée en quelques points :

- Les psychologues ne seront pas dans la loi de Santé
- Les étudiants en Master 2 de psychologie ne seront plus acceptés en stage dans les hôpitaux et la filière va s'éteindre d'elle-même
- Le Ministère de la Santé a proposé de créer des professions intermédiaires (paramédicales) en santé mentale mais refuse que les psychologues (formés de bac + 5 à bac +8) formés à ce niveau d'études et de responsabilités depuis 30 ans soient ces professions intermédiaires (non paramédicaux) avec des responsabilités accrues.

Pourquoi nous refuse-t-on une revalorisation de notre formation ?

- Le Ministère de la Santé ne veut plus des Sciences Humaines à l'hôpital... et demande à la DGOS de mettre cela en œuvre.

L'UNSA Santé et Sociaux vous appelle à la plus grande vigilance, la profession doit se mobiliser et se faire entendre à l'instar de l'UNSA Santé et Sociaux auprès des députés, auprès des universitaires, auprès des collègues psychologues, auprès du public... Nous pensons qu'il faut mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour le maintien de la psychologie, de la clinique au sein de l'hôpital et une véritable reconnaissance de notre profession !

Les psychologues représentantes UNSA Santé et Sociaux :

Elisabeth Schaeffer et Roxane Meziane
Psychologues cliniciennes

Contact : psychologues.unsa.santesociaux@outlook.fr